



**Décision CODEP-CLG-2012-066129 de l'Autorité de sûreté nucléaire
du 19 décembre 2012 modifiant la décision CODEP-CLG-2012-011576
relative à la nomination des membres du comité technique de proximité de
l'Autorité de sûreté nucléaire**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la décision n° CODEP-CLG-2012-011576 relative à la nomination des membres du comité technique de proximité de l'ASN ;

Décide :

Article 1

Sont nommés en qualité de représentants du personnel suppléants, au titre du syndicat SPACEF - CFDT, Philippe Ménéchal et Aline Morin-Champion, respectivement en remplacement de Catherine Lemaître et Marc Fournier, membres suppléants.

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET